



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU **jeudi 06 février 2014**

Sous la présidence de M. Denis VANHOUTTE, Maire.

Présents : MM. AGATA, AUQUIERT, GRAUX, PELLEGRINELLI, PELLIZZARI, PIOCELLE, VANHOUTTE M et Mmes DOURLLEN, DUQUESNEY, PACHARRO, ROCH, SADOCH.

M. HENNETIER donne pouvoir à M. VANHOUTTE D.

Absent excusé : M. HENNETIER.

1er point : Approbation compte rendu Conseil Municipal du 20/12/2013
M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de Conseil municipal qui s'est tenu le 20/12/2013.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte rendu relatif à la réunion du 20/12/2013.

2ème point : Compte administratif 2013

M. le Maire présente le compte administratif 2013 et M. PIOCELLE, 1er Adjoint préside la séance le temps du vote. M. le Maire ne prend pas part au vote comme le prévoit la loi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2013.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 744 603,60	G 843 970.54
	Section d'investissement	B 385 616.16	H 373 728.15
		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 744 603.60	= G+I+K 933 146.07
	Section d'investissement	= B+D+F 385 616.16	= H+J+L 644 604.59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 130 219.76	= G+H+I+J+K+L 1 577 750.66

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU **jeudi 06 février 2014**

3ème point : Budget primitif 2014

M. le Maire présente le budget primitif 2014 adopté à l'unanimité des présents dont la balance s'établit ainsi :

fonctionnement - dépenses : 851 656 €
recettes : 851 656 €

Investissement - dépenses : 206 988.43 €
recettes : 551 988,43 €

Approuvé à l'unanimité.

4ème point : Demande de subvention

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le projet de construction de la salle multifonctions. En effet, il explique que le dossier de demande de subvention a été transmis au Conseil Général en fin d'année 2013.

Approuvé à l'unanimité

la séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché le vendredi 07 février 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ESCHEs, le vendredi 07 février 2014


(Sceau de la mairie)



Le Maire.

(Signature)

Le Maire,


Denis VANHOUTTE